

sa propre maison de la manière que ce contrat a été adjugé. Il était injuste pour le public de donner ce contrat de cette manière, et il était injuste de le renouveler sans donner aux compagnies rivales l'occasion de soumissionner. Cette question a été discutée dans la chambre il y a quelques années, et le ministre doit avoir appris que le gouvernement avait eu tort de donner le contrat sans demander de soumissions. En conséquence, je dis que le gouvernement ne peut pas justifier cette dépense. Je ne sais pas si le prix est exorbitant ou non, mais je prétends que le principe est vicieux et que le gouvernement ne peut pas le justifier.

M. FOSTER : Mon honorable ami a donné cours à son exaltation en employant des adjectifs, et il a dit d'abord que c'était une affaire intéressée, et ensuite que c'était une affaire payante. Cela ne se peut pas, parce que le montant en lui-même est peu considérable, et j'ai remarqué que pas un seul des députés qui ont discuté cette question n'a essayé de démontrer que le prix est trop élevé. Il nous demande ce que ferait celui qui aurait une maison à éclairer. S'il n'y avait qu'une seule compagnie de lumière électrique dans la ville ou j'aurais une maison à faire éclairer, je m'adresserais à cette compagnie, et c'est ce qui a eu lieu dans ce cas. Si cette entreprise avait été bien exécutée pendant trois ou quatre ans et si on avait donné satisfaction complète, à aussi bon marché que toute autre personne, je renouvelerais certainement le contrat avec celui qui avait l'entreprise d'éclairer ma maison. C'est exactement ce qui a été fait dans le présent cas, parce qu'il y a dans le contrat une condition qui oblige la compagnie de fournir la lumière à aussi bon marché que toute autre compagnie offrirait de la fournir ; dans le cas contraire, le contrat est annulé.

M. BARRON : L'avez-vous constaté ?

M. FOSTER : Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Comment avez-vous constaté que vous aviez l'éclairage à aussi bon marché que vous l'obtiendriez d'autres compagnies ?

M. FOSTER : Toute compagnie faisant affaires dans la ville de Montréal désire sans doute faire des entreprises, et aucune de ces compagnies n'a offert de fournir la lumière à meilleur marché.

M. BARRON : Le gouvernement a-t-il essayé de s'en assurer ?

M. FOSTER : J'ai demandé au sous-ministre de s'enquérir du coût de l'éclairage à l'électricité dans cette ville et dans d'autres villes, de manière à fournir ce renseignement en même temps que le contrat.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : C'est un prétexte pour éluder la question. L'honorable ministre ne dit pas qu'on a adressé des avis à ces compagnies quand le premier contrat a expiré le 22 octobre dernier. J'ai raison de croire que l'honorable ministre est mal informé, quand il dit que quand le premier contrat a été passé il n'y avait pas d'autres compagnies de lumière électrique à Montréal.

M. FOSTER : C'est le renseignement que j'ai eu.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : On m'a dit le contraire. Je suis informé qu'il y avait à cette époque d'autres compagnies de lumière électrique à Montréal, et que ces compagnies auraient aimé à soumissionner en opposition à la compagnie de la

Gazette de Montréal pour l'éclairage du bureau de poste, si elles en avaient eu l'occasion. Je suis aussi informé qu'aucun avis n'a été donné quand ce contrat a expiré le 22 octobre dernier, que le ministre ou un fonctionnaire quelconque dans le service public, n'a jamais pris les moyens de s'assurer si ces compagnies fourniraient la lumière à meilleur marché, ou non. Maintenant, si l'honorable ministre peut contredire le renseignement que l'on m'a donné à ce sujet, s'il peut prouver que des avis ont été envoyés aux compagnies que l'on savait faire affaires à Montréal, leur demandant de soumissionner, dans ce cas, son argument vaudrait quelque chose. Il est assez clair que la *Gazette* de Montréal, que l'on sait être un partisan quand même du gouvernement, a eu le privilège de conserver un contrat de près de \$4,000 par année sans concurrence. Ce sont là les faits et ils ne font pas honneur au gouvernement.

M. WATSON : Les membres de cette chambre, connaissant l'éclairage à l'électricité, peuvent aisément comprendre qu'il pouvait être facile pour les propriétaires de la *Gazette*, de fournir de la lumière au gouvernement pour le prix de \$16 par année par lampe, mais un étranger qui n'est pas en termes d'amitié avec le gouvernement ne le comprendrait pas aussi facilement. Si le gouvernement avait demandé des soumissions à tant par heure par nuit par lampe, il aurait payé pour valeur reçue. Je suis convaincu que ces lumières du bureau de poste à Montréal ne restent pas allumées pendant la moyenne du nombre d'heures dont le directeur général des postes a parlé. J'ose dire que la moyenne n'est pas de quatre heures par nuit. Comme comparaison, je peux dire que dans la ville où je réside, et où nous brûlons du bois et du charbon, l'éclairage à l'électricité nous est fourni au prix de trois quarts de centin par heure pour une lampe d'une puissance de seize lumières de bougie, tandis qu'on paie un ventin par heure à Montréal où on achète le charbon pour environ la moitié du prix qu'il coûte à Montréal.

Je suis porté à croire qu'il y a là un petit tripartage. Je prétends que le gouvernement devrait demander des soumissions aux moyens d'annonces publiques, mesure métrique.

M. FERGUSON (Leeds) : Bon nombre de ces lampes restent allumées toute la journée.

M. WATSON : Cet édifice doit être bien mal éclairé, si les lampes restent allumées toute la journée. Les bureaux de la douane sont fermés à quatre heures de l'après-midi et je prétends que ces lampes ne doivent pas rester allumées quatre heures par jour en moyenne. Je suis un peu étonné que la compagnie de la *Gazette* ait le pouvoir, par sa charte, d'entreprendre l'éclairage d'édifices autres que le sien, mais je suppose qu'elle a ce privilège, autrement, les autres compagnies de Montréal s'y seraient opposées depuis longtemps. Il n'est que juste pour le public et pour les compagnies qui se livrent à l'exploitation de l'éclairage à l'électricité, qu'elles aient l'occasion de soumissionner pour fournir cette lumière.

M. DESJARDINS (Hochelaga) : Je crois que la comparaison faite par mon honorable ami, le député de Marquette (M. Watson) entre le bureau de poste de Montréal et le bureau de poste du Portage-la-Prairie est un peu risquée. Quand il dit que ces lumières ne restent allumées que quatre heures par jour, il semble ignorer que l'on travaille